

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Laiguillon présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Salle L'Albizia – Adoption des tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

Au regard de l'évolution des prix à la consommation et du mode de fonctionnement de la salle L'Albizia, il est apparu opportun d'une part d'actualiser la grille tarifaire de mise à disposition des locaux, et d'autre part d'adapter le dispositif afférent au cautionnement demandé aux utilisateurs.

Il est ainsi proposé la nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2016 :

TYPE DE LOCATION	TARIFS en €		
SEMAINE : du lundi au jeudi, de 9h00 à 21h45 et le vendredi de 9h00 à 17h00	Tous utilisateurs, l'heure : 16,00		
WEEK-END : forfait du vendredi 17h00 au lundi 9h00	Associations, institutions et autres organismes		Particuliers*
	Manifestation accès gratuit	Manifestation accès payant	
	320,00	430,00	270,00

*La location aux particuliers s'entend à usage privé et strictement non commercial.

Par ailleurs, les nouvelles modalités de gestion fixées dans le règlement général d'utilisation prévoient qu'une caution de 400,00 € sera demandée, au moment de la réservation, afin de garantir un usage approprié de la salle ainsi que le tri sélectif des déchets. Cette caution, non encaissée, sera restituée lors de l'état des lieux dans la mesure où la salle aura été utilisée conformément au règlement visé. Dans l'hypothèse où le tri sélectif des déchets ne serait pas assuré correctement, un montant de 70,00 € restera acquis à la Ville.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions détaillées ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.